



# NOTE de RENTRÉE Élémentaire 2019

## LES NUMEROS UTILES

École : 03 88 08 70 31

## LES ENSEIGNANTES

Christelle LAUBER PS-MS  
Simone NAEGEL MS-GS  
Stéphanie BRAUN GS-CP, Direction (déchargée le lundi)  
Christiane MESSE CE1-CE2  
Katia LEROY CE2-CM1  
Anne-Hélène TRAPP CM1-CM2  
Claire HERR-SADERI, lundi en GS-CP, mardi en CM1-CM2

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS SÉCURITÉ

Retour des fiches de renseignements impérativement le lundi 9 septembre 2019

Veuillez compléter ou corriger la fiche de renseignements, puis la retourner à l'enseignante.

## COOPERATIVE SCOLAIRE



La cotisation volontaire à la coopérative scolaire s'élève à **15 €** pour un enfant du CP au CM2, **12 €** pour les familles dont 3 enfants sont scolarisés dans notre école.

Paiement à l'enseignante de la classe par chèque à l'ordre de la « Coopérative Scolaire ».

## ASSURANCE

Une **attestation d'assurance** est à fournir au plus tôt.



Nous attirons votre attention sur l'obligation d'une assurance « responsabilité civile » qui couvre votre enfant pour les « dommages » qu'il pourrait causer à des biens matériels ou à autrui et une « garantie dommages corporels », « individuelle accident » qui couvre les accidents subis sans tiers.

## DATES DES VACANCES

Rentrée	Lundi 2 septembre 2019
Toussaint	Samedi 19 octobre 2019 Reprise : Lundi 4 novembre 2019
Noël	Samedi 21 décembre 2019 Reprise : Lundi 6 janvier 2020
Hiver	Samedi 15 février 2020 Reprise : Lundi 2 mars 2020
Printemps	Samedi 11 avril 2020 Reprise : Lundi 27 avril 2020
Vacances d'été	Samedi 4 juillet 2020

**Pont de l'Ascension 2020** : le jeudi de l'Ascension est férié et le vendredi 22 mai n'est pas travaillé.

## LES HORAIRES SCOLAIRES

Ouverture du portail : l'accueil et la surveillance des enfants dans la cour sont assurés à partir de 8h05 et 13h20. Pour des raisons de sécurité, veuillez ne pas envoyer vos enfants seuls aux abords de l'école, plus tôt.

**Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi**  
> 8h15 – 11h30 et 13h30-16h15



## SORTIES – SÉCURITÉ

Après la classe, le matin et l'après-midi, la sortie des élèves s'effectue sous la surveillance d'un enseignant **dans la limite de l'enceinte des locaux scolaires**, sauf pour les élèves pris en charge, à la **demande** des personnes responsables,

↳ par le périscolaire **auquel l'élève est inscrit** ou les restaurateurs du « Tilleul » ;

↳ par un **dispositif d'accompagnement scolaire (APC) proposé par l'école**.

🔔 « **Au-delà de l'enceinte des locaux scolaires, les parents assument la responsabilité de leur enfant selon les modalités qu'ils choisissent** »

*Règlement départemental*

> Un enfant de l'école élémentaire peut rentrer seul.

### **QUELLE HEURE AU PORTAIL ?**

Des problèmes de sécurité pour les élèves obligent l'école et les dispositifs périscolaires à organiser le *transfert de responsabilité* de façon **sérieuse**.

Les élèves quittent la classe **à 11h30 et 16h15**. Ils ne peuvent donc pas être à la grille à **11h30** et à **16h15**.

L'habillage, la circulation dans la cour et le passage près des Éducateurs du Périscolaire pour appel, nécessitent un temps qui devrait progressivement raccourcir.

### **RÉUNION D'INFORMATIONS**

Afin de vous rencontrer, de vous permettre de comprendre l'organisation de l'école et de découvrir l'organisation de la classe, chaque enseignante vous conviera à une réunion de rentrée.

Les modalités d'organisation de cette réunion vous seront transmises via le cahier de liaison.

### **COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES**

-le cahier de liaison : il constitue un lien entre l'école et les parents et est destiné à recevoir toutes les informations transmises par l'école et la famille. Merci de le consulter et de le signer régulièrement afin que les enseignant(e)s sachent que l'information vous est bien parvenue. Ce cahier sert aussi aux prises de rendez-vous.

-le panneau d'affichage

### **ABSENCE**

Il s'agit d'assurer la sécurité des élèves en vérifiant que tous les enfants partis de leur domicile soient bien arrivés à l'école.

*-Si l'absence est prévisible*, prévenir l'enseignante le plus tôt possible de vive voix ou par un mot écrit dans le cahier de liaison.

*-Si l'absence n'est pas prévisible*,

appeler l'école de préférence **avant 8 H** pour informer les enseignantes de la durée et du motif de l'absence de votre enfant.

**Téléphone / répondeur : 03 88 08 70 31**

*-Dans tous les cas*, à son retour, l'élève présente à l'enseignante son cahier de liaison,

dans lequel vous aurez rempli et signé les deux cases du billet d'absence.

### **RETARD**

Si votre enfant arrive à l'école après le début de la classe, il doit absolument être accompagné jusqu'à sa classe par un adulte.

### **SORTIE EXCEPTIONNELLE**

Si pour un motif exceptionnel (rdv médical...), votre enfant devait quitter l'école pendant le temps scolaire, pensez à en informer l'enseignante et complétez un billet de sortie exceptionnelle.

Votre enfant devra impérativement être cherché par un adulte.

### **ELECTIONS**

Les élections des représentants de parents d'élèves au Conseil d'école se tiendront le **vendredi 11 octobre**. (*possibilité de voter par correspondance*)

Les membres de ce conseil (un titulaire et un suppléant pour chaque classe) sont élus pour la durée de l'année scolaire et s'engagent à assister aux trois conseils d'école annuels. Là, avec les enseignantes et un représentant de la municipalité, sont évoqués et discutés tous les points relatifs au fonctionnement de l'école.

Les parents candidats devront se constituer en liste (de 2 à 12 candidats) à déposer à la directrice **vendredi 20 septembre au plus tard**.

### **ANNIVERSAIRE**

Si votre enfant souhaite fêter son anniversaire à l'école, avec ses camarades, c'est possible ! Pour des raisons de sécurité alimentaire (conservation au froid), mais aussi pour des questions pratiques (ni assiettes, ni cuillères), nous vous remercions de privilégier les « gâteaux secs » sans crème.

Veillez fournir les gobelets si vous prévoyez une boisson. Les boissons devront être non gazeuses.